



2024/34

VILLE DE RANTIGNY
Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Clermont

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Objet de la délibération

ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A LA FAMILLE HUGOT

L'an deux mil vingt- quatre le vendredi 28 juin à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 14 juin 2024, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Bernadette FROGER (procuration à Dominique DELION), Jean Marc FEVRIER (procuration à Quentin DELION) Djillali AISSAOUI (procuration à Franck CALENDRIER), Ludovic VINET (procuration à Claudine DEALET), Christine PORQUET (procuration à Sandra LEROY).

Dans le cadre de la succession de Monsieur Jean HUGOT et suite à la proposition faite par les héritières, la commune de RANTIGNY a l'opportunité d'acquérir différentes parcelles situées sur l'ensemble de la commune au prix de 0.70€ le mètre carré.

Les parcelles sont pour certaines, situées en zone humide et feront l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Liste des parcelles concernées (contenance 50459m2) situées dans la zone humide A :
329,330,331,333,335,336,337,365,366,367,368,391,412,413,418,419,420,421,422,423,424,425,426,427,428,431,442,443,444,663,

Liste des parcelles situées dans la zone AA :
2,5,17,20,77

Le Maire propose :

- d'acquérir l'ensemble de ces parcelles pour la somme de 35321,30€
- de solliciter le cofinancement de l'Agence de l'Eau
- de signer toute pièce relative à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 060-216005181-20240704-202434-DE

D'autres parcelles B 338, 339,344,350,376 (1630 m2) sont situées en dehors de la zone humide.

Le Maire propose :

-d'acquérir ces parcelles pour la somme de 1 141€

-de signer toute pièce relative à cette affaire.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	20

Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER (procuration à Dominique DELION), Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Christian FEVRIER (procuration à Quentin DELION), Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Franck CALENDRIER), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET(procuration à Claudine DEALET), Christine PORQUET (procuration Sandra LEROY) Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit

Ont signé le registre les membres présents

Pour extrait conforme

Rantigny, le 1^{er} juillet 2024



Le Maire,

Dominique DELION